

2012/4649 - Attribution de subventions de fonctionnement à des écoles de musique pour un montant global de 18 500 euros - Participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche à la politique culturelle de la Ville de Lyon (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 25/06/2012, p. 1651)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, un premier dossier concernant l'attribution de subventions à des écoles de musique, que nous avons pris sur le fonds du Groupe Partouche et également sur le fonds d'intervention culturelle.

Vous savez que nous sommes confrontés depuis deux ans à une discussion avec le Conseil Général, qui finançait les écoles de musique dans le Département, à hauteur de 20 % des crédits de fonctionnement et que depuis 2011, le Conseil Général envisage de se retirer, en tout cas de ramener ses modes de distribution au prorata de ce que la Ville donnait aux écoles.

Nous avons souhaité qu'il y ait une coopération entre la Ville et le Conseil Général, compte tenu de la densité des écoles de musique dans notre ville, pour qu'il y ait un soutien mieux fléché. Fort de cela, nous sommes obligés de prendre d'ores et déjà sur le Fonds d'intervention culturelle, des soutiens à des écoles qui font partie du tissu important de notre ville et la négociation est en cours avec le Conseil Général pour essayer d'infléchir cette décision.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, les écoles de musique, comme bien d'autres structures culturelles, bénéficient de divers cofinancements, en particulier de ceux du Conseil Général.

Celui-ci se retire progressivement, vous venez de nous le dire. Nous l'avons vu aussi avec la Biennale et la Maison de la Danse. Le problème se pose avec les écoles de musique et risque de se poser pour des théâtres.

Ce n'est pas un phénomène spécifique à notre Département, mais une tendance plus générale. Elle se traduit le plus fréquemment, par une baisse « lissée » des crédits. Certains Conseils généraux ont pu faire des choix drastiques, comme la chute de 18 % en trois ans du budget de la Culture du Conseil Général de l'Isère.

Les financements de l'Etat se recentrent eux sur les structures labellisées, ceux de la Région priorisent certains domaines.

Dans ce contexte budgétaire des plus tendus, le risque est de fragiliser les politiques culturelles et la création artistique.

Nous vous avions déjà alerté sur cette tendance et nous vous avions demandé de réunir une grande concertation de tous les acteurs culturels.

Nous vous le demandons à nouveau, c'est indispensable. Il n'y a pas que les financements publics qui évoluent, le mécénat aussi. Il s'oriente davantage vers un grand projet plus visible que vers des petites structures. Il tient compte de la RSE, à la mode dans les entreprises. Il pourrait surtout se raréfier si, rigueur oblige, les avantages fiscaux liés au mécénat sont supprimés ou limités.

Les professionnels de la culture sont sans doute prompts à se remettre en cause et à trouver des idées nouvelles. Je vais citer quelqu'un : « Il faut penser à une redéfinition de la façon d'utiliser les budgets », « il faudrait une politique culturelle irriguante qui prenne en compte la réalité ». Ces deux dernières phrases, que nous partageons, sont de Vincent Carry, fondateur des Nuits Sonores.

Il faut réunir tous les acteurs culturels, les rassembler. Lyon Divers Droite souhaite que vous preniez cette initiative, en organisant des Etats généraux de la Culture.

Il faut mettre tous les acteurs culturels autour d'une table, pour trouver d'autres sources de financement, pour mieux rationaliser et mutualiser les moyens. Ne pas réfléchir dès maintenant à cette question, serait condamner à terme nombre de nos viviers culturels. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Vous savez, Monsieur Royer, qu'il n'y a pas que dans le domaine de la Culture, où le Conseil Général envisage éventuellement un retrait : dans des domaines aussi substantiels que ceux des transports en commun, comme vous le savez, il y a un retrait qui est encore plus drastique, puisque là on ne parle pas de 600.000 €, ce qui est déjà pas mal, ou 70.000 € pour ce dossier, mais on parle de quelques dizaines de millions d'euros. Donc, c'est évidemment extrêmement important.

Vous savez, je me fais une réflexion, c'est que le Grand Lyon contribue à 85 % aux recettes du Conseil Général. Alors, si évidemment il n'y a plus de retour sur investissement, quelque part il faudra que dans les projets de lois nationaux, on puisse faire en sorte qu'on soit un peu comme ce qu'est Paris, qui est à la fois une grande collectivité locale et en même temps un Conseil Général et qu'on prenne à la fois les recettes et puis les dépenses, comme cela on sera sûr d'équilibrer les comptes : je ne doute pas que vous m'aidez à bâtir des grands Etats généraux des territoires et en particulier des métropoles, pour faire aboutir ces projets.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)